

Pseudo concept et vraies attaques contre les libertés académiques

Ce communiqué du CE de l'AFS fait suivre aux propos tenus par la Ministre de l'Enseignement Supérieur au cours de la semaine passée

L'Association Française de Sociologie s'associe aux réactions de nos associations professionnelles et à celles la Conférence des Président.e.s d'Université et du CNRS et condamne fermement les attaques récentes de la Ministre Frédérique Vidal, faisant suite aux déclarations de plusieurs Ministres et du Président de la République, à l'égard d'une partie de la communauté des sciences humaines et sociales. Il est clairement établi que « l'islamo-gauchisme » est un pseudo-concept sans fondement, un fantasme qui vise à décrédibiliser des courants de recherche, voire à les exclure du monde universitaire.

Ces attaques produisent des effets très graves de disqualification de nos disciplines et de mise en accusation de courants de recherche qui documentent et analysent des processus de domination. Nous tenons à rappeler que ces approches nourrissent les travaux présentés et discutés, sur la base de l'échange académique, au sein de l'Association Française de Sociologie. Ces approches font partie intégrante de la richesse des approches sociologiques et plus largement des sciences sociales comme l'a rappelé le communiqué du 2 novembre 2020 d'un collectif de revues de SHS. Nous disposons déjà de nombreux rapports et de nombreuses productions scientifiques qui permettent de faire un état des lieux de ces

recherches ; il n'est nul besoin que le CNRS commande une enquête à ce sujet, surtout dans un tel contexte.

L'AFS tient à apporter son soutien à celles et ceux qui font l'objet d'attaques publiques de la part notamment de membres du gouvernement. L'AFS rappelle en revanche, avec une grande partie de la communauté, que les universités et les établissements de recherche ont un besoin urgent de soutien concret de la part de leur Ministère. Les étudiant.e.s de nos départements connaissent des conditions de vie et d'études particulièrement dégradées.

Les sociologues, comme les collègues des autres disciplines, ne sont pas en mesure aujourd'hui de mener leurs missions de recherche et d'enseignement dans des conditions satisfaisantes. La situation est en particulier très grave pour les doctorant.e.s et docteur.e.s non titulaires qui devraient bénéficier de mesures d'urgence. Le seul danger qui pèse sur nos universités se situe à ce niveau.

Le CE de l'AFS

Création du Collège des Sociétés Savantes Académiques

de France

Communiqué de presse annonçant la création du Collège des Sociétés Savantes Académiques de France dont l'AFS est désormais membre

Pandémie, crises environnementales ou climatiques, transformations sociales, utilisation de technologies émergentes : les sciences et la recherche scientifique sont souvent évoquées lors de la prise de décision politique. Pourtant, les réflexions sur la place des sciences et des scientifiques dans notre société restent isolées et parfois polémiques.

Depuis deux ans, des sociétés savantes académiques, regroupant plusieurs dizaines de milliers de professionnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, ont commencé à travailler ensemble et à coordonner leurs activités. Cette démarche a abouti à la tenue, le samedi 6 février 2021, de l'assemblée constitutive d'une association loi 1901 nommée "Collège des Sociétés Savantes Académiques de France" indépendante de tout groupe d'intérêt politique, syndical ou économique.

Les 49 membres fondateurs, listés ci-dessous, représentent un large spectre de disciplines couvrant les Sciences et Technologies, les

Humanités et les Sciences du vivant. Ils incluent des associations à l'interface entre le monde académique et la société française.

Le Collège a pour objectifs de renforcer le dialogue entre les champs disciplinaires, de porter une réflexion de fond sur les enjeux, les moyens et l'organisation de la recherche et de rendre compte aux citoyen-nes et aux responsables politiques, administratifs et économiques des différentes options concernant les grands enjeux de demain et de leurs conséquences sur l'avenir de notre pays. Les statuts, le règlement intérieur et la composition du conseil d'administration sont consultables sur le [site web du Collège](#).

Membres actifs, sciences et technologies :

Association Française d'Intelligence Artificielle ;
Association Française de Mécanique ; Météo et Climat ; Société
Chemoïnformatique ;
Société Chimique de France Société Française des Microscopies
; Société
Informatique de France ; Société de Mathématiques Appliquées
et
Industrielles ; Société Française d'Acoustique ; Société
Française
d'Astronomie et d'Astrophysique ; Société Française
d'Exobiologie ;
Société Française de Bioïnformatique ; Société Française de
Physique ;
Société Française de Statistique ; Société Mathématique de

France.

Membres actifs, sciences du vivant : Société

Botanique de France ; Société des Neurosciences ; Société Française d'Alcoologie ; Société Française d'Écologie et d'Évolution ; Société Française de Génétique ; Société Française de Biologie du Développement ; Société Française de Microbiologie ; Société Française de Myologie ; Société Française de Virologie ; Société Française pour l'Étude du Comportement Animal.

Membres actifs, lettres, langues, sciences humaines et sociales :

Association Française de Science Politique ; Association des enseignant·e·s et chercheur·e·s en Sciences de l'Éducation ; Association des Enseignants Chercheurs de Psychologie des Universités ; Association des Historiens Contemporanéistes de l'ESR ; Association Française d'Études Américaines ; Association Française de Sociologie ; Association Française d'Économie Politique ; Association Française d'Ethnologie et d'Anthropologie ; Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel ; Comité National Français de Géographie ; Société d'Études Anglo-américaines des XVIIe et XVIIIe siècles ; Société de Sociologie du Sport de Langue

Française ;
Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur ; Société
des
Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public ;
Société des
Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université ; Société
Française
d'Études Irlandaises ; Société Française de Numismatique ;
Société
Française de Psychologie.

Membres associés: Association des Professeurs
d'Histoire et de Géographie ; Les Petits Débrouillards ;
Femmes et
Mathématiques ; Femmes & Sciences ; Société Française de
Neutronique
; Société Française de Phytopathologie.

[Version pdf du communiqué de presse](#)

Hommage à Marie-Pierre Bès

Marie-Pierre

Bès a été emportée le 15 février par une maladie foudroyante
détectée en septembre 2020. Economiste de formation, elle
s'est

progressivement convertie à la sociologie dont elle appréciait
tant

les éclairages théoriques que les méthodes. Elle a soutenu une

habilitation à diriger des recherches en 2007 et venait d'être élue en 2020 professeure de sociologie à l'Université de Toulouse

2 Jean Jaurès.

Chercheure

de talent, elle était devenue une figure reconnue dans le domaine de

l'analyse des réseaux sociaux, contribuant fortement à développer

l'étude des chaînes relationnelles. Elle était également une enseignante passionnée, qui a consacré de nombreuses années à initier avec enthousiasme les élèves ingénieurs en aéronautique

aux sciences sociales, et une militante associative et politique,

engagée depuis longtemps en faveur des transports décarbonnés.

Membre de l'AFS depuis la fondation de l'association, Marie-Pierre avait rejoint le CE lors du congrès d'Aix, et participé à nos réunions et activités depuis un an et demi, avant d'annoncer tout début janvier qu'elle préférait se retirer du CE à cause de ses problèmes de santé. Nous allons garder le souvenir d'une collègue de CE entière et passionnée, très investie dans nos réunions et percutante, et qui appréciait et partageait ce qu'elle décrivait comme le dynamisme et l'enthousiasme du CE pour la discipline et la profession.

Michel Grossetti et le CE de l'AFS

Jean-Claude Chamboredon (1938-2020) : un collègue invisible

Rares sont les étudiants en sociologie de la génération du baby-boom en France qui n'ont pas lu et relu *Le métier de sociologue* (1968), tout à la fois traité, programme et anthologie qui a décisivement contribué à la refondation critique de la discipline¹². Trois signatures normaliennes : Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron. Le premier et le troisième des auteurs s'étaient déjà fait connaître des milieux éducatifs et des médias pour leur essai, *Les héritiers* (1964), mettant au jour le capital culturel, agent majeur de la reproduction des inégalités scolaires. Le second, pourtant cheville ouvrière de l'anthologie de textes, était moins connu. Plus jeune que les deux philosophes, cet agrégé de lettres classiques (1962) s'était formé à la sociologie à leur contact sous l'égide de Raymond Aron, fondateur du Centre de sociologie européenne (1960). Sa carrière intellectuelle s'affirmera d'abord dans l'ombre de ces hautes figures du renouveau sociologique puis de manière de plus en plus indépendante à la fin des années 1970, sans être pour autant solitaire ni en marge des évolutions de la discipline. Les derniers retours sur son œuvre, et tout récemment encore à l'occasion de son décès, révèlent la postérité de ses travaux et les attachements qu'il a noué avec plusieurs générations de sociologues, d'ethnologues, d'historiens et de géographes.

Né

en 1938 à Bandol, dans un milieu de classe moyenne issue des campagnes méridionales, Chamboredon fait ses lettres à Toulon

puis

Marseille. Entré à la rue d'Ulm en 1959, le provincial se rapproche d'Aron et de Bourdieu dont il sera l'assistant en sociologie à la fac de Lille. Il devient chef de travaux à la 6^e

Section (EPHE), assurant le secrétariat du CSE, puis en 1968 maître-assistant à l'ENS où, premier « caïman » en sociologie, il joue un rôle essentiel dans la formation aux sciences

sociales entre l'ENS et l'EPHE-EHESS et en direction des lycées

(agrégation créée en 1977). Élu directeur d'études à l'EHESS en 1988, il rejoint Passeron dans l'unité de recherche de la Vieille Charité à Marseille (qui deviendra l'actuel Centre Norbert Elias) jusqu'à la retraite officielle au milieu des années

2000.

Outre

sa participation active au renouvellement des règles de la méthode

sociologique (rationalisme appliqué, construction de l'objet, vigilance épistémologique, réflexivité, interdisciplinarité, etc.) ses premiers travaux marquent le cours de la *Revue française*

de sociologie dont il devient membre de la rédaction (1967-90).

Trois articles-clés devenus des classiques sont à rappeler :

sur la « proximité spatiale » engendrant la « distance sociale » dans les grands ensembles d'habitat collectif (1970), sur la définition de la « délinquance juvénile »

qui y sévit (1971), sur le « métier d'enfant » comme construction sociale de l'âge de la maternelle (1973). Trois coups

inauguraux comme au théâtre marqués au sceau de l'enquête de

terrain (Antony), de la statistique « morphologique » des
peuplements et âges sociaux, de l'analyse sémantique serrée
des
désignations et interactions sociales, de l'inscription
réflexive
de l'étude dans un ensemble de savoirs passés et présents qui
se
rapportent à son objet. Que ce soit sur les thèmes de la
coprésence
sociale, de la déviance ou du cycle de vie, thèmes au cœur des
politiques urbaines et sociales d'alors, le sociologue se
distingue
par sa critique des vulgates politico-savantes et par sa
formule
pluraliste de recherche reconstruisant l'objet à travers les
multiples facettes d'une visée qui relie les structures
d'ensemble
aux microphénomènes.

Tout

au long des années 1980, ce programme se densifie en
multipliant

l'analyse des objets et représentations culturelles travaillés
par le temps, l'espace et la mémoire collective : le mythe
paysan dans la peinture du XIXe siècle, le roman régional, les
bastides provençales, la chasse, les parcs naturels, etc. Se
dessine

en filigrane une approche relationnelle des œuvres et champs
culturels, sciences humaines comprises, attentive aux
temporalités

multiples, aux appartenances et références territoriales et au
feuilletage des identités sur fond de tensions de classe.

Trois

textes majeurs l'illustrent notamment : le premier sur le
temps de la biographie et de l'histoire appliqué au romancier
régional Jean Aicard (1983), le second sur la réception

politiste
et moraliste des œuvres de Durkheim (1984), le troisième
élargissant la perspective dans un discours de la méthode sur
la
production symbolique et les formes sociales (1986). Thèses
toujours
inspirantes aujourd'hui pour qui veut faire l'histoire de la
sociologie en intégrant les approches en termes de morphologie
sociale des acteurs et auteurs, de configuration de places et
d'emplois, de style de recherche et de retraduction des
conflits
politiques et idéologiques.

Foisonnante
et dispersée en de multiples supports éditoriaux, cette œuvre
originale, érudite et impitoyable à l'égard des vulgates
sociologiques montantes tant du côté de Bourdieu que de
Boudon, ne
s'est pas traduite en livres de synthèse. Quand j'ai côtoyé ce
maître en tant que doctorant au tournant des années 1990, il
avait
en chantier un essai de sociologie de la socialisation, fil
rouge de
ses nombreux travaux. Hélas, les symptômes d'une psychose
maniaco-dépressive, trop longtemps déniée et non soignée, se
sont
aggravés au fil des années. Ils l'ont empêché de mener à bien
ses projets individuels et collectifs, notamment ce qui aurait
pu se
dessiner comme une « école de sociologie de Marseille »
à l'instar de celle de Chicago. La variable
« ethnico-culturelle », si présente aujourd'hui dans
un espace public de communication aux prises avec le courant
« décolonial », aurait sans doute trouvé là matière à
développement au sein du cadre théorique qu'il avait
construit.

Ses

articles majeurs ont été plus ou moins ponctuellement exhumés au

fil du temps suivant la conjoncture politique, par exemple son enquête fracassante de 1970 sur le paradoxe de la proximité spatiale facteur de distance sociale lors de la mise en place de

politiques de mixité urbaine dans les années 1990. Mais globalement

son œuvre est longtemps restée parcellisée au gré des lectures de

spécialistes ou d'initiés. On doit récemment à Florence Weber, directrice de la collection « Sciences sociales » aux

Éditions Rue d'Ulm (ENS), ainsi qu'aux jeunes sociologues Paul Pasquali et Gilles Laferté, la réunion de ses principaux travaux en

trois volumes³.

Après son décès le 30 mars dernier dans une maison de retraite médicalisée de la banlieue parisienne, de nombreux articles de presse (*Le Monde*, *Libération*, *AOC*), de revues (*Revue française de sociologie*, *Genèses*, *Sociologie*) et de sites (EHESS, Centre Norbert Elias, ENS) ont déjà fait franchir un pas

supplémentaire à cette réhabilitation expresse. Ils sont pour l'essentiel le fait d'élèves qui ont bénéficié des enseignements du « caïman » de la rue d'Ulm (outre Florence Weber, Jean-Louis Fabiani, François Héran, Pierre Michel

Menger, Gérard Noiriel, Stéphane Beaud) auxquels se joignent divers

compagnons de route (François Chazel, Jacques Revel), derniers doctorants (Pierre-Paul Zalio) et ultimes collaborateurs (Pierre

Fournier). En ressort l'image d'un « grand lettré »,

« humaniste aussi modeste et discret que chercheur puissant »,

« inventif, généreux et exigeant » qui « abattait

dans la pratique les barrières corporatistes issues des découpages scolaires », tout à la fois « tourmenté et drôle, chaleureux ou sarcastique », « au côté ombrageux » – dernière allusion sans doute aux traits polémiques qui parsèment l'œuvre de flèches à l'humour ravageur déployé en cascade dans des notes de bas de page qui prennent parfois la place du texte (« Réponse à MM. Boudon et Bourricaud, auteurs du Dictionnaire », *Revue française de sociologie*, XXV-2, 1984).

Une telle salve d'hommages dessine un premier cercle de proches et de disciples qui inclut les plus hautes instances académiques comme le Collège de France (Héran, Menger), l'ENS (Weber à Ulm, Zalio, actuel président de l'ENS Cachan) ou l'EHESS (Fabiani, Revel). On pourrait y joindre les hommages rendus par Chamboredon lui-même à des auteurs qu'il avait fréquenté ou cultivé (Georges Canguilhem, Raymond Aron, Raymond Williams, Philippe Ariès, Georges Dumézil). Sans parler, au-delà de Bourdieu avec lequel il avait rompu à la fin des années 1970, du grand cercle des classiques proches ou lointains qu'il s'était plu à commenter ou à faire découvrir à ses étudiants (Durkheim, bien sûr, mais aussi l'ethnographe Marcel Maquet, le géographe Marcel Roncayolo ou le sociolinguiste Basil Bernstein). Ainsi se forme la densité morale et conceptuelle d'un collège invisible qui inscrit et fait vivre une

œuvre dans le temps long.

Pierre Lassave, CéSor (EHESS-CNRS)

[1](#)[□]

Une première version de ce texte a paru dans le *Bulletin d'histoire de la sociologie-RT* 49, N° 11, décembre 2020.

[2](#)[□] Ce classique vient d'être récemment réédité dans la nouvelle collection de poche des Éditions de l'EHESS : P. Bourdieu, J.-C. Chamboredon, J.-C. Passeron, *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques*, (Texte présenté par P. Pasquali), Paris, Éditions de l'EHESS, 2021, 576 p.

[3](#)[□]

Jean-Claude Chamboredon, *Jeunesse et classes sociales*, (éd. P. Pasquali, préf. F. Weber), 2015, 262 p. ; *Émile Durkheim, le social objet de science*, (préf. D. Schnapper), 2017, 112 p. ; *Territoires, culture et classes sociales*, (éds. G. Laferté, F. Weber), 2019, 389 p., Paris, Éditions Rue d'Ulm, coll. « Sciences sociales ».

Réforme de la formation des

enseignant·e·s : contre des recrutements “au rabais”

L'AFS est cosignataire de cette tribune alertant sur les risques de la réforme du CAPES aux côtés de plus de trente associations d'enseignant·e·s, publiée dans le Journal du Dimanche le 12 février 2021.

Le ministère de l'Éducation nationale vient de publier un arrêté réformant, pour la troisième fois en une dizaine d'années, le recrutement et la formation des professeurs de collèges et lycées. S'il est bien des constats communs à tous les formateurs dans nombre de matières, c'est l'actuelle faiblesse de beaucoup de candidats dans les connaissances académiques et la perte d'attractivité des métiers d'enseignement. Cette réforme y répond-elle? Assurément pas. Les universités et les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspe), en charge de la formation des futurs enseignants et de la préparation des concours des Capes et Capet, sont sommés d'improviser des maquettes applicables dès la rentrée de septembre 2021. Cette précipitation reflète un constat lourd de conséquences : celui du refus ministériel de discuter sereinement d'une réforme majeure pour l'avenir de la jeunesse et du système éducatif, donc pour la société tout entière.

Deux

nouveautés sont particulièrement inquiétantes, dans les épreuves des

Capes et Capet et dans l'organisation des deux années de master MEEF qui

préparent à ce concours. Une épreuve orale à fort coefficient

consistera désormais en un entretien de motivation non disciplinaire, qui aboutira sans doute à la récitation mécanique et creuse d'une leçon de morale civique, réduisant d'autant la possibilité d'évaluer les connaissances que le futur professeur devra transmettre à ses élèves, et ce dans l'ensemble des disciplines qu'il devra enseigner. Par ailleurs, dans la nouvelle organisation du master, les étudiants devront, au cours de la deuxième année, cumuler la préparation du concours, la rédaction d'un mémoire de recherche, et un stage très lourd devant plusieurs classes, alors que jusqu'à présent ce stage s'effectuait une fois le concours obtenu, laissant à l'enseignant en formation le temps et la disponibilité pour apprendre véritablement le métier. Cela offrirait au ministère de gros bataillons de stagiaires scandaleusement sous-payés – peut-être est-ce là la vraie raison, purement comptable, de cette réforme – mais mettrait devant les élèves des enseignants dont le niveau disciplinaire n'aurait pas encore été évalué, et dont la charge de travail rendrait impossible l'investissement nécessaire dans la préparation des cours et l'apprentissage du difficile métier d'enseignant. Les premières victimes en seraient les élèves et les jeunes enseignants, sacrifiés sur l'autel de la rigueur budgétaire.

Ne

nous y trompons pas : ces changements, qui peuvent apparaître techniques, mineront en profondeur la qualité de l'enseignement qui sera offert aux futures générations. Les professeurs n'exercent pas un métier comme les autres : ils forment les adultes et les citoyens de demain. Ils sont porteurs d'un savoir qu'ils transmettent à leurs élèves, souvent avec passion, et ce savoir doit plus que jamais être défendu comme une valeur centrale de l'enseignement, à l'heure où il est menacé de toutes parts par des 'vérités alternatives' portées par des groupes et des individus prêts à les imposer par la violence et même le crime. Ce savoir ne s'oppose pas à l'apprentissage de la didactique, mais est au contraire le socle indispensable d'une pédagogie solide qui permet au professeur de transmettre les connaissances et de former à l'esprit critique les futurs citoyens. Affaiblir le premier au prétexte de renforcer le second, au nom d'une professionnalisation mal pensée, prétexte depuis si longtemps à tous les mauvais coups portés à la formation des enseignants, est une absurdité qui ne conduira qu'à affaiblir cet équilibre nécessaire.

Quels professeurs

voulons-nous pour les générations de demain? Des techniciens

de
l'enseignement, formés et évalués suivant un système de
compétences
transdisciplinaires qui tendent à se substituer aux contenus
et méthodes
de nos disciplines, immédiatement employables et à qui l'on
demandera
simplement de restituer un savoir officiel, dûment contrôlé?
Ou des
professeurs maîtrisant pleinement leurs savoirs et capables à
partir de
là de construire une pédagogie adaptée à leurs élèves? En
amputant
drastiquement la part de contrôle des connaissances dans les
épreuves du
Capes et du Capet, en réduisant la formation disciplinaire des
futurs
enseignants, en sacrifiant leur année de stage pour faire des
économies
budgétaires, le ministère a fait un choix lourd de
conséquences, qui n'a
pas fait l'objet d'un débat public contradictoire. L'enjeu est
aussi
celui de l'attractivité du métier d'enseignant pour les
étudiants, du
rôle de l'Université dans la formation des maîtres et celui de
la
revalorisation symbolique et matérielle des professeurs.
Recruter au
rabais, qu'est-ce promettre à la jeunesse?

C'est pourquoi nous demandons que cette réforme mal préparée
soit reportée et qu'une nouvelle version des arrêtés soit
précédée d'une authentique concertation avec tous les acteurs
du secteur éducatif, et non imposée à la va-vite dans le
contexte de crise sanitaire actuel.

CR colloque « Des mineurs comme les autres ? » (RT 2 et 15) – 29-31 janv. 2021

Le colloque s'est tenu les 29 et 30 janvier 2021 « à distance », avec le soutien de l'Association française de sociologie (via ses RT 2 et 15), de l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) / IUT de Bobigny, de l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS – EHESS, USPN, CNRS, Inserm), de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et du laboratoire Migrinter. Les membres du comité d'organisation remercient ces différentes institutions pour leur soutien.

Le colloque était organisé par Lisa Carayon (USPN, IRIS), Julie Couronné (INJEP), Sarra Chaïeb (USPN, IUT de Bobigny), Julie Mattiussi (UHA, CERDACC), Daniel Senovilla-Hernández (CNRS, Migrinter), Arthur Vuattoux (USPN – IRIS).

Ces deux journées de colloque ont réuni plusieurs centaines de participant·es, avec 850 inscrit·e·s et environ 300 personnes connectées simultanément. Même si nous regrettons d'avoir dû, à cause du contexte sanitaire, faire ce colloque en ligne, les échanges ont été nourris, y compris avec le public, grâce à un système de modération / retransmission des questions du tchat auprès des intervenant·e·s.

Le colloque a réuni des chercheur·e·s et professionnel·les (c'était l'ambition de départ), français, mais aussi suisses, italiens et camerounais. Nous pensons désormais publier des actes du colloque sous une forme à déterminer, mais incluant sans doute une retranscription des communications et la mise en ligne des interventions audio.

Objet du colloque

Les mineurs qualifiés par l'administration de « non accompagnés » (MNA), auparavant désignés comme « mineurs isolés étrangers » (MIE), sont des jeunes étrangers arrivant seuls sur le territoire français et étant reconnus mineurs par l'administration, ce qui leur permet d'être protégés au titre des services départementaux de la Protection de l'enfance. De nombreuses recherches ont été réalisées dans les dernières années concernant l'évaluation de l'âge de ces jeunes.

Si la recherche s'est, ces dernières années, principalement concentrée sur les difficultés de l'évaluation, la réalité des prises en charge une fois les jeunes reconnus mineurs demeure peu questionnée, et ce alors même que les acteurs de la Protection de l'enfance, au sens large (éducateurs et éducatrices de l'Aide sociale à l'enfance, associations de défense de ces mineurs ou associations délégataires des Départements, associations nationales d'aide aux migrant·e·s, acteurs de l'Éducation nationale ou du soin, etc.) alertent sur les difficultés des Départements s'agissant du suivi de ces mineurs, le plus souvent à budget constant ou trop réduit au regard des besoins.

L'objectif de ce colloque était donc faire un état des lieux de l'évolution des recherches sur la prise en charge des MNA,

de faire se rencontrer des chercheur·e·s de diverses disciplines (droit, sociologie, sciences de l'éducation, histoire, sciences médicales et paramédicales...) prenant pour objet la prise en charge de ces mineurs, et de faire discuter chercheur·e·s et acteurs, puisque le colloque laissera une large place au débat avec les professionnel·le·s de l'intervention sociale auprès des MNA.

Ce colloque était en outre issu d'une recherche en cours sur la prise en charge des MNA dans les Départements français, réalisée par Lisa Carayon, Julie Mattiussi et Arthur Vuattoux et financée par l'INJEP et la MSH-Paris Nord.

Le colloque a été organisé autour de cinq tables rondes thématiques, et les intervenant·e·s avaient 15 minutes pour exposer leur propos, format court justifié par le format du colloque. Outre l'animation / modération par les organisatrices et organisateurs, Tommy Dessine produisait, en direct, des dessins illustrant le colloque (certains de ces dessins sont présentés ci-dessous).

Brève synthèse des tables-rondes

Une première table ronde portait sur les expériences individuelles de l'institution, saisies à partir d'enquêtes ethnographiques, tout en apportant une dimension historique à ces expériences. **Julien Long** a ainsi rappelé la genèse du/des statut(s) de mineur étranger en France depuis 1945, invitant notamment à inscrire l'histoire de ces mineurs dans la matrice coloniale française. **Cléo Marmier** et **Marion Perrinont** quant à elles présentées des ethnographies originales des lieux d'accueil de MNA, qu'il s'agisse de foyers ou d'accueils familiaux – Marion Perrin parlant notamment en tant que

chercheur.e.s et en tant qu'éducatrice / accueillante familiale.

MNA, UNE ÉTIQUETTE À VIE ?

JE VOUS PRÉSENTE
AZIZ, C'EST UN MNA
ALGÉRIEN QU'EST
ARRIVÉ EN 1950 ...



Tommy Dessine ©

La deuxième table ronde questionnait la diversité territoriale des pratiques de prise en charge. Cette table ronde permettait, en outre, d'illustrer la pluridisciplinarité des recherches menées aujourd'hui sur les mineurs non accompagnés, à travers une communication de **Sarah Hias** (juriste) sur la disparité des capacités d'hébergement selon les départements. Suivait une communication de **Virginie Baby-Collin** (géographe) et de **Cécile Persini** (étudiante à SciencesPo Aix) sur une situation locale (à Marseille) et autour des enjeux de scolarisation dans le secteur privé. **Simon Protar** et **Emeline Zougbede** (sociologues) s'intéressaient également à une situation locale, celle de la prise en charge spécialisée des MNA en Seine-Saint-Denis.



Tommy Dessine ©

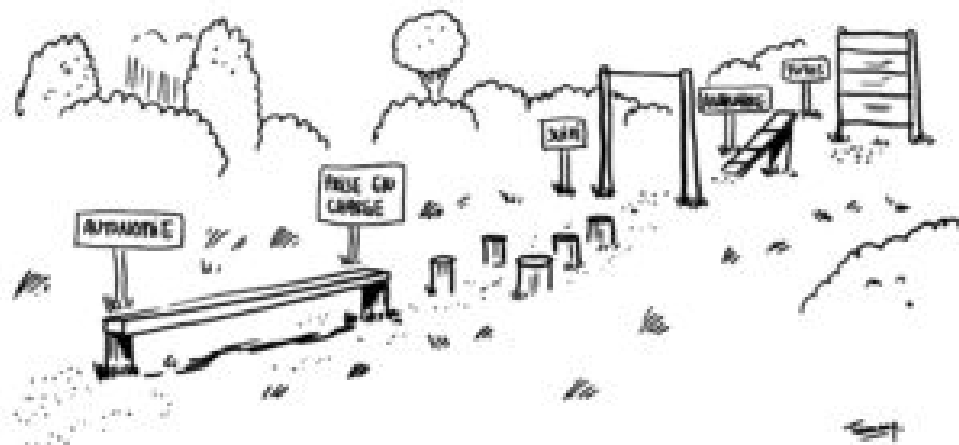
La troisième table ronde, dernière de la première journée du colloque, visait à apporter un éclairage international sur la prise en charge des mineurs non accompagnés. Deux équipes de recherche / action suisse ont présenté leurs travaux. Celle de **Sylvia Garcia Delahaye** et de **Luca Decroux**, en collaboration avec la photographe **Valérie Frossard**, présentait un dispositif de recherche avec les jeunes permettant, via des séances de photo à plusieurs jeunes, d'exprimer des constats ou attentes vis-à-vis des institutions suisses. Celle de **Vista Eskanderi** et de **Nesa Zimmerman**, de la law clinic de Genève, permettait de présenter les enjeux de l'accès au droit des jeunes MNA dans le contexte particulier du droit suisse, distinguant jeunes *en demande d'asile* ou non. **Williams Nyanda Mkamwa** est intervenu à propos de la situation camerounaise, en présentant la législation en vigueur et les enjeux de prise en charge des mineurs étrangers dans ce pays, et **Anna Granata** a présenté une typologie des lieux de prise en charge des MNA en Italie.



Tommy Dessine ©

Le deuxième jour du colloque, une quatrième table ronde a permis de traiter des enjeux de santé dans la prise en charge des MNA. La table ronde s'est ouverte sur la présentation d'un dispositif local, le « Passeport santé » pour les MNA de la Somme, présenté par **Laure Hadj**, socio-démographe et **Sophie Duménil**, médecin référent en protection de l'enfance. **Solène Plana** et **Hinde Maghnouhi**, ainsi qu'**Héloïse Bertin**, ont quant à elles traité des difficultés dans l'accès au soin des MNA, notamment en termes de représentation légale de ces jeunes, et des répercussions psychiques sur des mineurs ayant souvent d'important besoin de soin.

SOMME: UN NOUVEAU PARCOURS DE SANTÉ



Tommy Dessine ©

La cinquième et dernière table ronde s'est concentrée sur le moment critique du passage à la majorité des jeunes isolés étrangers. **Sarra Chaïeb** et **Isabelle Frechon** sont revenues sur leurs travaux concernant la fin de parcours à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), en se basant notamment sur les données de l'enquête ELAP (INED). Professionnelles de l'ASE, **Marine Giannini** et **Aude Lecroisey** ont fait écho des situations locales vécues sur leur territoire, la Gironde.

UN "LÂCHAGE INSTITUTIONNEL"?



Tommy Dessine ©

Il serait intéressant de revenir sur les débats qui ont suivi les communications, et nous espérons que les actes à paraître permettront de les restituer dans leur intégralité. La richesse de ce colloque tient sans doute à sa pluridisciplinarité, mais aussi à l'engouement qu'il a suscité parmi les professionnel·les de la prise en charge des jeunes, très nombreux à la suivre, marquant sans doute en creux une absence de dialogue entre les univers académiques portant sur les MNA et celles et ceux qui les prennent en charge au quotidien.

Programme complet [ici](#)

Illustration par [Tommy Dessine](#)

Déposer une proposition de communication pour le congrès: marche à suivre

Vous avez envie de déposer une proposition de communication pour le futur congrès de l'AFS? Voici un court tutoriel vous détaillant la marche à suivre [ici](#).

ATTENTION: si vous disposez déjà d'un compte sur le site, vous pouvez passer la première étape (création de compte).

L'AFS joue les prolongations – nouveau délai pour le congrès de Lille (15-02)

Initialement prévue le 31 janvier 2021, nous avons décidé de repousser la date limite pour proposer une communication à l'un des différents RT au vu de la rentrée universitaire particulièrement dense que nous connaissons. La nouvelle date limite d'envoi de vos propositions est le 15 février 2021.

Nous vous rappelons que les propositions de communication sont à déposer exclusivement sur le site de l'AFS (voir en bas de la page de chacun des appels).

Pour rappel: la liste des appels des différents RT est disponible [sur cette page](#).

Motion du CNU "Suppression de la qualification aux

fonctions de professeur·es” (janvier 2019)

Le CE de l’AFS a décidé d’apporter son soutien à la motion votée par la 19ème section du CNU.

Texte de la motion:

“Suppression de la qualification aux fonctions de professeur·es une réforme autoritaire déjà désastreuse”

Les membres de la 19e section du Conseil National des Universités (CNU), réunies à titre extraordinaire en visioconférence le 11 janvier à 18 h 00, ont pris connaissance de la décision du Ministère de dispenser de qualification par le CNU les candidat·es aux fonctions de professeur·es dès cette année, au mépris de son engagement à ne mettre en application la Loi de Programmation de la Recherche que l’an prochain et d’engager une discussion sur ses décrets d’application. Encore une fois prise sans concertation, cette décision intervient très tardivement (le vendredi 8 janvier dernier), alors que les candidat·es avaient déjà préparé et déposé leurs dossiers sur l’application Galaxie du CNU, au prix d’un effort conséquent dans un contexte marqué par la surcharge de travail due au confinement. Ces candidat.es seront pourtant privé.es de la reconnaissance d’une instance nationale alors même que le travail d’évaluation de leurs dossiers avait démarré. Jamais dans l’histoire de l’université ne s’était affiché un tel mépris du travail des universitaires !

Même si, d'un point de vue juridique, la seule promulgation de la loi suite à la décision du Conseil Constitutionnel suffit à supprimer la qualification, se donner le temps de la rédaction négociée des décrets d'application permettait d'aménager une année de transition et d'ouvrir la discussion promise par le Ministre. Les sections du CNU sont donc confrontées à la double peine de subir une réforme autoritaire à la faveur du confinement et de devoir assumer l'instabilité juridique que génère cette hâte inexplicable.

Les membres de la 19e section expriment donc leur plus vive inquiétude s'agissant des conséquences de cette suppression sur la campagne de recrutement à venir et à plus long terme. Soulignons d'abord les transferts de coût massifs que vont représenter les examens des dossiers par les universités sans filtre préalable. Les comités de sélection locaux devront désormais examiner un nombre beaucoup plus important de candidatures : la taille des comités de sélection devra en être redimensionnée, ce qui augmentera les coûts d'organisation en charge d'établissements souvent déjà en difficultés financières. De la même manière, les collègues membres des comités de sélection (COS) devront réaliser un travail supplémentaire, en surcroît de toutes leurs missions d'enseignement et de recherche, au moment où le Ministère dit défendre la compétitivité de la recherche. Désormais, un même dossier sera évalué plusieurs fois par plusieurs comités là où le 1CNU évaluait, une fois pour toutes, les aptitudes académiques disciplinaires, laissant aux COS le soin d'instruire les proximités aux profils de poste et de hiérarchiser les candidat.es.

Les membres de la section insistent aussi sur la difficile gestion de l'ancrage disciplinaire que les universités et les COS auront maintenant à apprécier puisqu'en 2020, 50 % des demandes de qualification aux fonctions de PU provenaient de

candidat.es n'ayant pas soutenu des HDR en sociologie-démographie ! Les enjeux pédagogiques et scientifiques sont énormes et reposent entièrement sur des établissements n'ayant pas toujours les ressources nécessaires à ce filtrage. Les membres de la section mettent en garde la Ministre contre un risque accru de judiciarisation des recrutements dont elle devra assumer seule la responsabilité. Pour les candidat.es, le recours contentieux sera désormais la seule réponse possible aux établissements qui seraient tentés de procéder de manière clientélaire ou dont les COS, submergés de demandes, auraient inégalement traité les dossiers de candidature soumis.

Enfin, la section 19 souligne combien cette suppression du cadrage national collégial ouvre la voie à une reprise en main politique de la gestion de l'entrée dans la fonction publique d'enseignement supérieur et de recherche et du déroulement des carrières. Il est essentiel d'expliquer que, après la nomination extrêmement controversée d'un proche conseiller du Président de la République à la présidence du Haut Comité à l'Évaluation de la Recherche (HCERES), le risque est réel d'un transfert sans discussion des procédures de titularisation et d'évaluation des carrières vers cette institution. La mission d'évaluation des dispositifs dérogatoires à la qualification pour les MCF qui pourrait lui être confiée préfigure cette reprise en main. Un tel transfert ouvrirait la voie au fait du prince et à un clientélisme politique débridé, puisque le HCERES procède par comités nommés par son exécutif et non élus par les pairs.

Ayant longuement débattu sur les moyens d'action à mobiliser face à ce nouveau coup de force, la section décide : De procéder à l'examen des dossiers de qualification aux fonctions de maîtres de conférences comme prévu afin que les candidat.s actuel·les, déjà malmené·es par la crise sanitaire

et la précarisation massive des métiers scientifiques, puissent se présenter à l'ensemble des postes mis au concours cette année selon un calendrier qui, lui, demeure. Ce faisant, la section 19 entend également souligner le contraste entre cette procédure et les procédures dérogatoires que les établissements seraient tentés d'expérimenter dès cette année. Il convient de donner à lire, par tous les moyens, que la qualification nationale est à la fois plus juste, plus égalitaire et plus efficiente.

1- D'appeler les président·es d'université à refuser l'emploi de cette procédure dérogatoire pour les MCF et les collègues élu·es dans les conseils compétents de leurs établissements à manifester la plus grande vigilance sur la rédaction des profils de postes ;

2- D'appeler tou·tes les collègues à tenir ferme dans le refus de participation aux procédures menées par le HCERES.

3- De diffuser l'information le plus largement possible pour que les décisions simultanées de retenir l'université en confinement et de mettre à mort la collégialité dans les procédures d'évaluation soient comprises pour ce qu'elles sont : une régression vers l'autoritarisme et le népotisme.

4- De diffuser l'information le plus largement possible pour que les décisions simultanées de retenir l'université en confinement et de mettre à mort la collégialité dans les procédures d'évaluation soient comprises pour ce qu'elles sont : une régression vers l'autoritarisme et le népotisme.

Elle demande au MESRI :

- l'ouverture sans délai de la concertation annoncée par la Ministre sur l'ensemble des processus de recrutement,
 - la nécessaire prise en compte d'un cadrage national, garant des pratiques disciplinaires reconnues
-

**Didier Demazière, président
de 2011 à 2015**